



Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 mai, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes d'Azerat, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 19 mai 2025

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	38
Votants :	42
Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Sylviane GRANDCHAMP, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Bertrand CAGNIART, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Roland MOULINIER, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Philippe COLLAS, Stéphane ROUDIER, Patrick GAGNEPAIN, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Dominique BOUSQUET, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole DUBREUIL-RAVIDAT, Dominique DURAND, Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Patricia FLAGEAT, Sébastien LUNEAU, Alexandra DUMAS, Patrick DELAUGEAS, Claudine LIARSOU, Stéphanie PORTE.

Suppléant : Victor MONTEIL représenté par Betty CHABANE, Mattia TRENTMONT représentée par Pascale LARUE, LAGORSE Jean-Michel représenté par Jean-Marie CHAMPAGNE.

Excusés : Jean-Marie CHANQUOI donne pouvoir à Jean-Pierre VERDIER, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Maud MANIERE donne pouvoir à Stéphanie PORTE, Nicolas DJERBI donne pouvoir à Roland MOULINIER, Laurent PELLERIN, Jean-Michel LAGORCE, Olivier ROUZIER, Francis AUMETTRE, Jean-Michel LAGORCE, Frédéric GAUTHIER, Coralie DAUBISSE-BOYER, Caroline VIEIRA CHEVALIER, Bernard BEAUDRY, Fabien JAUBERT, Jean-Yves VERGNE, Isabelle DUPUY, Roger LAROUQUIE, Régine ANGLARD.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI

Objet : Attribution de subventions aux entreprises

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération N°2023/092/7.4 du Conseil de la CCTHPN en date du 11.09.2023 adoptant sa stratégie de développement économique,

Vu la délibération N°2023/092/7.4 du Conseil de la CCTHPN en date du 11.09.2023 adoptant son règlement d'intervention des aides aux entreprises,

AR Prefecture

024-200041150-20250526-DE2025_054-DE
Reçu le 28/05/2025

Vu la délibération N°2023/091/7.4 du Conseil de la CCTHPN en date du 11.09.2023 adoptant sa convention avec la Région Nouvelle-Aquitaine relative à la mise en œuvre du SRDEII et aux aides aux entreprises.

Vu les demandes déposées par les entreprises auprès du service économie et de l'instruction réalisée,

Vu la proposition du bureau communautaire du 19 mai 2025,

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de la Vice-Présidente Francine BOURRA, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- ☛ **D'ACCORDER** des subventions aux entreprises dans le cadre de leurs projets d'investissement, comme suit :

Entreprise
Raison sociale : SASU REPARAZARD Activité : Réparation d'équipements de communication - informatique Nom – Prénom des Dirigeants : M. VERGNE Antoine Adresse : 10 place DELAS - 24 570 LE LARDIN SAINT LAZARE SIRET : Projet d'investissement : Création d'un commerce Montant total de l'investissement éligible : 4792.50 € HT Règlement d'Intervention SRDEII : Chantier 2.5.2 – Accompagnement à la création / reprise d'activité Assiette subventionnable : 3500 € HT Taux d'intervention : 100 % Montant de la subvention : 3500 € + 1 500 € de prime d'amorçage = 5000 €

Entreprise
Raison sociale : SAS IDEALE RH Activité : Création d'une activité de prestations de services aux entreprises. Nom – Prénom du Dirigeant : M. PAUL Frédéric Adresse : 1215 avenue de l'Europe - 24 390 HAUTEFORT Projet d'investissement : Aide à la création d'entreprise incluant un investissement jusqu'à 3500 € HT. SIRET : 934 071 341 000 10 Montant total de l'investissement éligible : 1736.60 € HT Règlement d'Intervention SRDEII : Chantier 2.5.2 – Accompagnement à la création / reprise d'activité Assiette subventionnable : 1736.60 € Taux d'intervention : 100 % Montant de la subvention 1736.60 € + 1 500 € de prime d'amorçage = 3 236,60 €

AR Prefecture

024-200041150-20250526-DE2025_054-DE
Reçu le 28/05/2025

Entreprise

Raison sociale : E.I. ALEX PHOTO
 Activité : Création d'une activité de photographe
 Nom – Prénom du Dirigeant : M. OSADCHIEV OLEKSII
 Adresse : 13 B rue du Gouverneur Cournarie – 24120 Terrasson-Lavilledieu
 Projet d'investissement : Aide à la création d'entreprise incluant un investissement jusqu'à 3500 € HT.
 SIRET : 938 680 378 000 24
 Montant total de l'investissement éligible : 3 647,12 € HT
 Règlement d'Intervention SRDEII : **Chantier 2.5.2 – Accompagnement à la création / reprise d'activité**
 Assiette subventionnable : 3500 €
 Taux d'intervention : 100 %
 Montant de la subvention **3500 € + 1 500 € de prime d'amorçage = 5000 €**

Entreprise

Raison sociale : E.I. MAZIERE ROMEO
 Activité : Création d'une activité de nettoyage et de rénovation de sneakers / friperie
 Nom – Prénom du Dirigeant : M. MAZIERE ROMEO
 Adresse : 25 rue du Gouverneur Cournarie – 24120 Terrasson-Lavilledieu
 Projet d'investissement : Aide à la création d'entreprise incluant un investissement jusqu'à 3500 € HT.
 SIRET : 939 737 003 000 11
 Montant total de l'investissement éligible : 2112.15 € HT
 Règlement d'Intervention SRDEII : **Chantier 2.5.2 – Accompagnement à la création / reprise d'activité**
 Assiette subventionnable : 2112.15 €
 Taux d'intervention : 100 %
 Montant de la subvention : **2112.15 € + 1 500 € de prime d'amorçage = 3612.15 €**

Entreprise

Raison sociale : EURL CHEZ ODETTE
 Activité : Création d'une activité de fleuriste
 Nom – Prénom du Dirigeant : MME GOUTORBE PRESCILLA
 Adresse : 1 rue du Gouverneur Cournarie – 24120 Terrasson-Lavilledieu
 Projet d'investissement : Aide à la création d'entreprise incluant un investissement jusqu'à 3500 € HT.
 SIRET : 942 680 364 00018
 Montant total de l'investissement éligible : 3204.70 € HT
 Règlement d'Intervention SRDEII : **Chantier 2.5.2 – Accompagnement à la création / reprise d'activité**
 Assiette subventionnable : 3255.25 €
 Taux d'intervention : 100 %
 Montant de la subvention : **3204.70 € + 1 500 € de prime d'amorçage = 4704.70 €**

DE DIRE que le montant des subventions est basé sur des devis. Si le montant des factures s'avère plus bas, le versement final du solde de la subvention sera proratisé. Il sera possible de verser un acompte de subvention sur production de premières factures, au prorata.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,

le 26/05/2025

AR Prefecture

024-200041150-20250526-DE2025_054-DE
 Reçu le 28/05/2025

Le Président,
Dominique BOUSQUET

Terrassonnais
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir

AR Prefecture

024-200041150-20250526-DE2025_054-DE
Reçu le 28/05/2025